

Service de sécurité incendie Ville de Rivière-du-Loup

Directive d'opération sécuritaire

Sujet : Port de la barbe, moustache, timbre, favoris et cheveux

En vigueur le : 16 avril 2018
Révisée le :

DOS – 006

À TOUT LE PERSONNEL

1. But:

Assurer la santé, la sécurité et l'intégrité du personnel en établissant des exigences quant au port de la barbe, de la moustache, du timbre, des favoris et des cheveux lorsque le pompier est en garde, en formation, en entraînement, en travail commandé ou en intervention.

2. Application:

2.1. Barbe et bouc (barbiche):

Pour des raisons de sécurité et conformément aux normes *NFPA-1500* et *CAN/CSA-Z94.4-11,* le port de la barbe et du bouc (barbiche) compromettant l'étanchéité de la partie faciale de l'appareil respiratoire isolant autonome (APRIA) est strictement défendu à tous les membres du personnel se présentant sur une intervention.

De plus, une barbe fraîchement rasée¹ **est obligatoire** lorsqu'un membre se présente en devoir à la caserne, en formation, en entraînement, en travail commandé ou en intervention.

2.2. Moustache, timbre et favoris :

Le port de la moustache et du timbre est permis. Toutefois, la longueur, la forme et le volume y compris les favoris, ne doivent pas faire en sorte qu'ils nuisent à l'étanchéité de la partie faciale de l'APRIA.

- La longueur du timbre ne doit pas excéder le début du menton.
- Les favoris doivent former un trait droit vertical et ne doivent pas s'élargir de façon à nuire à l'étanchéité de la partie faciale. Ils ne doivent pas descendre plus bas que le lobe d'oreille.

2.3. Cheveux:

Les cheveux doivent être proprement entretenus et attachés lorsque ces derniers sont d'une longueur pouvant représenter un risque pour l'étanchéité de la partie faciale.

2.4. Annexe

Sous réserve des paragraphes précédents, voir l'annexe M de la norme CAN/CSA-Z94.4.11, en pièce jointe, pour des illustrations de pilosité faciale acceptable et inacceptable pour l'ajustement des APRIA.

3. Référence:

- NFPA 1500, Norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les Services d'incendie, art.5-3.10
- CAN/CSA-Z94.4.11

Cette directive s'applique à tout le personnel.

Une barbe fraîchement rasée signifie qu'elle a été rasée, il y a moins de 24 heures.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 1	Code : DOS-006
------------------------	--------------	----------------

Annexe M (informative)

Illustrations de la pilosité faciale acceptable et inacceptable pour l'ajustement des APR

Notes:

- 1) Cette annexe ne constitue pas une partie obligatoire de la norme.
- Cette annexe doit être utilisée avec l'article 9.2.2 et le chapitre 10.
- 3) Les exemples montrés dans cette annexe illustrent l'application des critères prescrits dans la norme. Ces exemples ne sont pas exhaustifs, et ont pour but de renseigner les administrateurs de programmes, les personnes chargées des essais d'ajustement, les surveillants et les utilisateurs. Les variations non illustrées dans cette annexe ne répondent pas nécessairement aux critères d'acceptabilité pour la pilosité faciale.
- 4) Une pilosité faciale acceptable pour un essai d'ajustement d'un APR réussi et le port ne nuit pas
 - a) à l'étanchéité du joint facial ; ou
 - au fonctionnement de la soupape ou de l'APR.

Acceptable

A.	Barbe rasée de près – idéal pour assurer une bonne étanchéité.	
В.	Longueur de la barbe qui permet une bonne étanchéité.	
c.	Moustache qui ne nuit pas à l'étanchéité du joint facial ni au fonctionnement de la soupape ou de l'APR.	
D.	«Timbre» qui ne nuit pas à l'étancheite du joint facial ni au fonctionnement de la soupape ou de l'APR.	

Inacceptable

E	 «Timbre» qui nuira à l'étanchéité du joint facial au menton dans le cas de pièces faciales en élastomère. Barbe et favoris qui nuiront à l'étanchéité du joint facial. 	200
F.	facial dans le cas d'une pièce faciale ou d'une demi-pièce faciale. Elle compromettra également un joint étanche secondaire à l'intérieur d'une cagoule hermétique. L'ajustement peut perdre de sa précision au fil de la journée dans le cas	
G.	d'une personne présentant cette pilosité. La moustache est trop épaisse et trop longue (autour de la bouche); sera en contact avec une surface et pourrait obstruer la soupape	
	d'expiration.	A. Carrier
	Les favoris et/ou des cheveux longs nuiront à l'étanchéité du joint facial.	MATE .
H.	La moustache est trop épaisse et trop longue (autour de la bouche); elle sera en contact avec une surface et pourrait obstruer la soupape d'expiration. Le reste de la pilosité faciale nuira à l'étanchéité du joint facial.	
l.	La barbe bouc se trouve dans la région où doit se faire le joint facial. Le poil se trouve dans la mentonnière et empêche l'étanchéité du joint facial.	
J.	La moustache est trop épaisse et trop longue ; elle sera en contact avec une surface et pourrait obstruer la soupape d'expiration.	

Note: Utilisation permise par Brookhaven Lab.